

# Concours régional d'Auteurs Images Projetées

## 1- Date et lieu

Le concours régional Auteur IP sera jugé par internet. Un jury de 3 photographes reconnus sera choisi par le Commissaire Régional, en accord avec le Président.

Les résultats seront présentés à la suite du jugement du Concours Régional Auteur papier, qui se déroulera le 15 décembre, à Faverges, avec le club Numerica Photo Club Faverges.

## 2- Inscriptions sur le site UR11 et envoi des dossiers

Le concours est ouvert à tous, affiliés ou non. Les non affiliés devront s'acquitter d'un droit de participation de 5€, par chèque à l'ordre de l'UR11, à faire parvenir au Commissaire Régional, avant le début du jugement. En cas de manque, la série ne sera pas jugée.

Les non affiliés devront se faire créer un numéro d'adhérent fictif sur le site concours par le président de l'UR ([presur11@federation-photo.fr](mailto:presur11@federation-photo.fr), en précisant le club d'appartenance). Cette fonctionnalité était précédemment ouverte aux présidents de club, mais elle ne fonctionne plus sur le nouvel outil. Cela sera remis en service prochainement.

Les inscriptions doivent être faites, **avant le 24 novembre 2018** sur : [copain.federation-photo.fr](http://copain.federation-photo.fr)

Pour chaque dossier, **vous devrez charger tous les fichiers d'image** (nouveau saison 2018/2019). Il est autorisé d'insérer le titre de la série dans la première image.

## 3- Règles :

Chaque dossier doit être constitué d'images constituant un ensemble (travail d'auteur).

Le nombre de dossiers est limité à 2 par auteur.

Le nombre d'images doit être compris entre 6 et 12 par dossier.

Il n'y a pas de limite de participation pour un club.

Le thème est libre. Les images peuvent être en couleur ou monochrome. Il est déconseillé de mixer les deux types.

Taille de l'image : elle doit être inscrite dans un rectangle largeur x hauteur : 1920 x 1080 pixels. Une des dimensions doit avoir exactement une de ces valeurs.

Ex : Image horizontale 1920 (exactement) x1080 (ou inférieur)  
Image verticale (inférieur à 1080) x1080 ,  
Image carrée 1080x1080 (exactement pour les deux),  
Image 4/3 1440x1080 ,  
Image 3/2 1620x1080 ,

Profil couleur sRGB , format JPEG. Taille fichier limitée à 2 Mo.  
Il n'y a aucune contrainte concernant liseré ou cadre.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer, n'hésitez pas à contacter :

le commissaire : Roland Hen ([roland.hen@wanadoo.fr](mailto:roland.hen@wanadoo.fr)) ou

le président : Dominique Gastaldi ([presur11@federation-photo.fr](mailto:presur11@federation-photo.fr))